

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU VENDREDI 24 JUILLET 2015

* * * * *

Président Mr MARANDET Cyrille, Le Maire

Présents Mr MARANDET Cyrille, Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme CABOCHE Martine, Mr LAMBERTS Lucien, Mr KUSNIK Jean-François, Mr ACOULON Dominique, Mme GATINEAU Sandrine, Mr DAM Franck

Absent(s) représenté(s) Mr VIGNEUX Denis donne pouvoir à Mr ACOULON Dominique, Mme MENOT Edith donne pouvoir à Mme CABOCHE Martine, Mr DUVAL Eddy donne pouvoir à Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard

Absent(s) :

Secrétaire de séance Mme CABOCHE

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26/06/2015

Mr PETITJEAN-LUCAS nous signale que le rapport d'activité de la Communauté de communes

des Sablons n'a pas été approuvé lors du conseil.

Il sera fait lors du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu après modification à l'unanimité

2° DELIBERATION CHOIX COMMUNE NOUVELLE

Selon la loi qui préconise le regroupement de certaines communes entre elles afin de réduire le

Nombre de communes en France et donc de faire des économies. Et suite à la décision du gouvernement de réduire considérablement les dotations des Communes n'ayant pas encore choisi le regroupement.

Le Maire et le Conseil Municipal ont décidé d'étudier ce problème en rencontrant les maires des

Communes ayant des limites terrestres avec Anserville. Après plusieurs rencontres avec les Maires de ESCHES et de BORNEL afin de créer une charte qui protégerait la Commune d'Anserville, charte élaborée en étroite collaboration entre les différentes Communes et après proposition de chacune des deux communes citées..

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal de voter en son âme et conscience pour l'une

ou
l'autre de ces communes

Le vote s'effectue à bulletin secret

Mr MARANDET procède au dépouillement des 11 bulletins trouvés dans l'urne.

Le vote se divise ainsi :

10 bulletins pour BORNEL-FOSSEUSE

1 bulletin pour ESCHES

Le choix de la commune de regroupement est donc à l'unanimité BORNEL-FOSSEUSE

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et modifiée

par la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle,

Vu l'extrait de délibération du Conseil Municipal de la Commune de FOSSEUSE (746 habitants)
en date du 3 juillet 2015 sollicitant la fusion avec la commune de BORNEL (3630 habitants),

Vu l'extrait de délibération du Conseil Municipal de la Commune de BORNEL (3630 habitants)
en date du 09 juillet acceptant la fusion avec la commune de FOSSEUSE,

CONSIDERANT que la commune nouvelle reste une commune disposant des mêmes droits
et
obligations que toute autre collectivité mais dont le fonctionnement et l'organisation sont
adaptés
à l'existence de communes regroupées-fondatrices,

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,
par

**Dix voix pour la commune de BORNEL, et une voix pour la commune d'ESCHES, décide
à compter du 1^{er} janvier 2016**

d'ACCEPTER la création d'une commune nouvelle avec les communes de BORNEL et de FOSSEUSE

De FIXER le chef-lieu de la nouvelle commune à la Mairie de BORNEL,

Que la composition du conseil municipal de la commune nouvelle soit faite de l'ensemble des conseillers municipaux d'ANSERVILLE, de FOSSEUSE et de BORNEL, de MAINTENIR l'ensemble des conseillers municipaux dans l'état jusqu'en 2020.

D'ACCEPTER les communes d'ANSERVILLE et FOSSEUSE en qualité de communes déléguées,

De PREVOIR le lissage des taux et l'harmonisation des abattements des taux sur 12 ans,

De CHOISIR le nom de la commune nouvelle : ANSERVILLE BORNEL FOSSEUSE

D'ELABORER une charte avec les communes de BORNEL et FOSSEUSE.

Le regroupement sera définitif après acceptation de la charte par les communes d'ANSERVILLE, BORNEL et FOSSEUSE

3° DELIBERATION AFFRANCHISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr MARANDET à se faire rembourser les affranchissements qu'il effectue pour le courrier de la Mairie

4° QUESTIONS DIVERSES

-Mr MARANDET nous informe qu'une convention de prêt serait souhaitable entre la Mairie et l'Association « La tête à Cane » pour le prêt d'un local à titre gratuit afin de stocker des éléments de théâtre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Mr MARANDET nous informe que l'abonnement à « Réseau des Communes » (qui nous met à disposition le module pour notre site) arrive à échéance
Le Conseil Municipal décide de renouveler cet abonnement à l'unanimité.
- Mr MARANDET nous informe qu'une étude a été effectuée par le SE60 concernant le parc d'éclairage public de la commune. Il s'avère que notre parc à 30 ans et est maintenant vétuste. Il faut donc penser au remplacement des luminaires et des armoires électriques qui ne sont plus conformes.
Le matériel proposé pour le remplacement nous permettra de faire des économies.

Le conseil Municipal décide d'accepter l'ouverture d'une étude afin de connaître les prix et les différents matériels qui pourront être proposés.

Fait 10/08/2014

Séance levée à 21H45

**Le Maire
C.MARANDET**